

RCS : PONTOISE
Code greffe : 7802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 01336
Numéro SIREN : 885 207 779
Nom ou dénomination : 360 INGENIERIE

Ce dépôt a été enregistré le 01/06/2022 sous le numéro de dépôt 9962

360 INGENIERIE

Société par actions simplifiée
au capital de 1000 euros
Siège social : 28 BIS AVENUE DU 8 MAI 1945
95200 SARCELLES
RCS PONTOISE 885207779

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 29 AVRIL 2022

Le 29 AVRIL 2022,
A 16h00,

Les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire sur convocation du président.

Les associés présents représentant la totalité des actions composant le capital de la Société, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par la SAS LE BETEF, représentée par ALBOUKER David, président associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Remplacement du président
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport du président,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la présidence. Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de société LE BETEF de ses fonctions de président à compter de ce jour.

En conséquence, l'Assemblée Générale nomme en qualité de nouveau président à compter de ce jour, la société FITC, pour une durée illimitée.

la société FITC dispose, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et la représenter à l'égard des tiers.

la société FITC accepte les fonctions de président qui viennent de lui être confiées et déclare n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

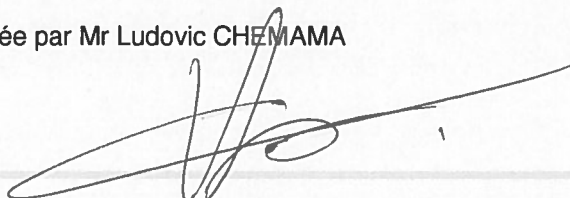
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président.

la société FITC représentée par Mr Ludovic CHEMAMA
président



360 INGENIERIE

Société par actions simplifiée
au capital de 1000 euros

Siège social : 28 BIS AVENUE DU 8 MAI 1945 95200 SARCELLES

PROCURATION

Je soussigné la société FITC, représentée par Mr Ludovic CHEMAMA ayant son siège 28 Bis Avenue du 8 Mai 1945 95200 Sarcelles,

Agissant en qualité de président de la société 360 INGENIERIE, Donne par les présentes pouvoir à Lior GUIGUI, représentant légal de la société GPL CONSEILS, 57 avenue de Suffren 75007 PARIS de pour moi et en mon nom faire au Tribunal de commerce de tous dépôts et modifications, au Registre du Commerce et des Sociétés concernant ladite Société,

En conséquence, faire toutes déclarations et démarches, produire toutes pièces justificatives, effectuer tout dépôt de pièces, signer tous documents, requêtes et documents utiles, élire domicile, substituer en totalité ou en partie, et en général faire tout ce qui sera nécessaire.

L'exécution de ce mandat vaudra décharge au mandataire.

Fait à **SARCELLES**
Le 29 Avril 2022

La société FITC, représentée par Mr Ludovic CHEMAMA

